



# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du mercredi 27 septembre 2017 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :  
AV/CJL/AD/AP/JM

**Rillieux-la-Pape, le 28 septembre 2017**

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Séance publique du mercredi 27 septembre 2017**

**Affaire suivie**  
**par** : Anne PRAT  
04.37.85.00.18

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt sept septembre deux mille dix sept après convocation légale,**

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers votants : 34

Nombre de conseillers absents : 1

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 27 septembre  
2017

**Présents :**

**Mesdames et messieurs** : Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Sève, Bérupon, Dupuy, Prot, Poizat, Diss, Pelluet, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Petitgand à partir de 19h10, Porcheret, Bouvier, Dandel, Bozon-Guillot, Cachard, Darne, Ravat, Llubet, Desmet, Combier.

**Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs** : Pruvost donne pouvoir à Leclerc, Daas donne pouvoir à Dupuy, Ravigneaux donne pouvoir à Desmet, Ferri donne pouvoir à Combier.

**AFFICHAGE**  
**du 4 octobre au**  
**4 novembre**  
**2017 inclus**

**Absent** : Monsieur Belhout

**Secrétaire de séance** : Madame Ludivine Porcheret

**Date de convocation** : 15 septembre 2017

**Date affichage compte rendu succinct** : 4 octobre 2017

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

**- prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**

## **2017/09/108 - Pacte de cohérence métropolitain – Contrat territorial**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à la majorité** :

### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)  
+ 3 (liste « une ville qui nous ressemble ») messieurs Cachard,  
Dandel, madame Bozon-Guillot  
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Abstentions : 3 (liste « une ville qui nous ressemble ») mesdames et monsieur Bouvier,  
Combiér, Ferri**

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat territorial avec la métropole du Grand Lyon,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document s'y rapportant,
- **autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les actions s'y rapportant pour la satisfaction des objectifs énoncés.

## **2017/09/109 - Société Publique Locale – Gestion des espaces publics du Rhône amont – Bilan d'activité – Année 2016**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, prend** acte de ce rapport relatif à l'activité de la SPL SEGAPAL pour l'année 2016.

## **2017/09/110 - Création d'une Agence Postale Communale (APC) et approbation de la convention relative à son organisation**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **sollicite** la création de l'Agence Postale Communale (APC) de Crépieux à compter du 16 octobre 2017,
- **approuve** la convention jointe fixant son organisation,
- **sollicite** auprès de la Poste des financements les plus élevés possibles concernant les travaux et aménagements liées à l'implantation de l'Agence Postale Communale,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte pris en application de la présente délibération,
- **dit** que les recettes seront inscrites aux BP concernés.



Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **approuve** la transformation de la « Maison Pour Tous Ravel » située 40 rue Général Brosset en « Maison de la Famille et de la Parentalité »,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant et tout document nécessaire à sa réalisation,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et permettant la réalisation du projet,
  
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des partenaires financeurs (Etat, Caisses d'Allocations Familiales...),
- **dit** que les dépenses sont inscrites au budget communal 2017 et suivants en section d'investissement.

**2017/09/115 - Convention de servitude : pose de canalisation souterraine de gaz – Parcelle BL 782, 51 chemin du Clos**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **prend connaissance** de la convention de servitude et du plan annexés au rapport,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce, acte et document se rapportant à l'implantation de réseaux de gaz sur la parcelle communale BL 782 et à consentir toute servitude utile.

**2017/09/116 - Restructuration – Reconstruction de la maternelle du groupe scolaire de la Velette : approbation du nouveau programme et lancement du concours de maîtrise d'oeuvre**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'abroger** la délibération DE2016/12/151 du 15 décembre 2016 compte tenu du classement sans suite de la procédure de concours et de la modification des éléments de programme,
- **de modifier** et réduire l'autorisation de programme n°169101 en fixant à 7 100 000 € la limite supérieure des dépenses,
- **d'approuver** le principe de restructuration de l'école maternelle B et de démolition-reconstruction de la maternelle A du groupe scolaire de la Velette avec la création de locaux d'accueil de loisirs et de valider également le programme général énoncé et annexé au rapport,
- **d'approuver** le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre en fixant le coût d'objectif travaux à 4 052 407 € HT et les primes aux candidats non retenus à 40 000 € HT,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer toute demande d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) nécessaire au déroulement de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les crédits correspondants à la rémunération de certains membres du Jury seront à inscrire au budget communal 2017 et suivants section investissement,

- **de dire** que les dépenses correspondants aux primes éventuelles versées aux candidats seront à inscrire au budget communal 2018 section investissement,

- **de dire** que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2016 = 36 765 €
- crédit de paiement 2017 = 83 235 €
- crédit de paiement 2018 = 619 000 €
- crédit de paiement 2019 = 1 912 000 €
- crédit de paiement 2020 = 2 425 000 €
- crédit de paiement 2021 = 2 024 000 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 20 – section investissement (dossier n°169101).

### **2017/09/117a - Projet d'implantation d'un relais radiotéléphonique - Convention d'occupation temporaire du domaine public**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la convention jointe en annexe du rapport établie avec la société Cellnex France en vue de l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle communale CB120 située chemin du Chêne,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document ou acte se rapportant à ce dossier,
- **d'autoriser** la société Cellnex France à déposer la déclaration préalable correspondante,
- **de dire** que les recettes seront inscrites, au budget article 70 323 fonction 020 - section de fonctionnement.

### **2017/09/117b – Vente des logements 105 route de Genève**

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **constate** la désaffectation des logements de fonction auparavant destinés au service public de l'enseignement figurant sur le plan ci-joint et implantés sur la parcelle AM 420 partie pour 235 m<sup>2</sup>,
- **approuve** le principe de la division en volume selon les principes de séparation en deux volumes énoncés ci-dessus et figurant dans la notice annexée avec répartition des charges collectives correspondantes,
- **prononce** le déclassement du Domaine public de la partie vendue et correspondant aux anciens logements de fonction (Volume « LOGEMENTS »), située sur la parcelle communale AM 420 partie (cf. plan annexé), terrain d'assiette du bien objet de la vente en volume, lequel en l'absence de procédure spécifique en la matière peut avoir lieu par délibération du Conseil municipal,

- **dit** que le bien désaffecté et déclassé situé sur la parcelle AM 420 partie p1 sera vendu à Lyon Métropole Habitat qui achète le bien occupé (Volume Logements), les trois appartements étant loués au moment de la vente, au prix de 200 000 euros HT et frais en vigueur, conformément à l'avis de France Domaines,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à cette opération, à supporter ou consentir toute servitude utile, permettant la réalisation du projet et la répartition des charges collectives,

- **dit** que la recette sera inscrite au budget communal.

### **2017/09/118 - Modification du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, approuve** le règlement intérieur des temps d'activité municipaux périscolaires et extrascolaires.

### **2017/09/119 - Suivi santé dans les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux**

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion relative au suivi santé des établissements d'accueil du jeune enfant.

### **2017/09/120a - Projet éducatif territorial Versement de subventions de fonctionnement aux associations pour leur intervention sur les activités périscolaires 2017-2018**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **verse** les subventions aux associations intervenant sur le temps périscolaire au titre de l'année 2017-2018 conformément au tableau ci-annexé,

- **précise** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2017, en dépenses (à l'article 6574, fonction 255 gestionnaire scolaire).

### **2017/09/120b – Contrat éducatif local – Subventions année 2017**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **donne** un avis favorable au programme d'actions présenté,

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements d'un montant le plus élevé possible, à verser les subventions aux associations, maîtres d'ouvrage des actions, et à signer toutes pièces se rapportant au dossier,



- **dit** que cette somme est d'un montant de 6 806 euros au titre des études et 45 910 euros au titre des travaux et de l'intermédiation sociale, soit un total de 52 716 euros,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention spécifique relative à cette opération et toute pièce s'y rapportant,
- **autorise** Monsieur le maire à solliciter tout organisme public ou privé susceptible de participer financièrement ou matériellement au programme d'accès à l'eau de Natitingou, et à inscrire au budget les financements correspondants.

### **2017/09/124 - Conditions de dissolution du SIVU du Fort de Vancia**

Rapporteur : X. Bérujon

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** les conditions générales de liquidation définies par le comité syndical du SIVU du Fort de Vancia par délibération du 21 octobre 2016 ;
- **d'approuver** la cession du BEA à la ville de Rillieux-la-Pape au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- **d'approuver** le transfert à la ville de Rillieux-la-Pape au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de toutes les conventions d'occupation ;
- **d'approuver** la reprise par la Ville de l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat, selon les résultats du compte administratif de clôture voté par le syndicat le 25 janvier 2017.

**La séance est levée à 20 h 40.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)